

JACOB Dominique, maire et député.
Maire de Toul du 20 novembre 1791 au 16 décembre 1792



Dominique Jacob.

Dominique Jacob est né le 5 janvier 1735 à Nancy. Son père, François, était avocat à la cour. Après ses études, probablement à l'université de Pont-à-Mousson, Dominique Jacob devient avocat au bailliage et siège présidial de Toul. Dès 1789, Jacob est acquis aux idées nouvelles et c'est donc tout naturellement qu'en 1790 il adhère à la Société Toulouise des Amis de la Constitution. Il en deviendra président. En février 1790, il est élu officier municipal, puis désigné receveur des deniers patrimoniaux par le conseil général de la commune, fonction qu'il exercera jusqu'en octobre 1791.

Dans une intéressante relation, Jacob raconte la fête de la Fédération à Toul du 14 juillet 1790. La cérémonie devait se dérouler dans la plaine de Dommartin. Mais le mauvais temps contraignit la municipalité à se replier place Dauphine qui fut rebaptisée, ce jour-là, place de la Fédération, aujourd'hui place de la République. La cérémonie commença par une messe en la cathédrale puis les autorités et les régiments du

Royal-Normandie et Vigier-Suisse se rendirent place de la Fédération où avaient été dressés un autel et un obélisque. Après le discours du maire, les notables et la troupe prêtèrent le serment de fidélité en la Constitution. Ensuite, civils et militaires retournèrent à la cathédrale pour, cette fois, entendre un Te deum. Cette journée mémorable se termina par un grand bal. À noter qu'à Paris, le même jour, la messe de la fête de la Fédération fut célébrée par Talleyrand, évêque d'Autun, assisté de l'abbé Louis. Talleyrand qui, comme Louis, renoncera à la prêtrise, dit à son compère « *Mon ami, essayons de ne pas rire durant la messe* ». L'abbé Louis n'était autre que le futur baron Louis, né à Toul, le 13 novembre 1755.

Jacob est nommé, le 6 septembre 1791, membre de l'administration départementale de la Meurthe. Les 13 et 14 novembre 1791, les électeurs (citoyens actifs) sont appelés à procéder au renouvellement annuel de la moitié du Conseil général de la commune. Le maire, Charles-François Bicquille, est compris dans la moitié sortante. C'est Dominique Jacob qui est élu maire par 271 voix sur 337 votants contre 99 à Dominique Petitjean et 14 voix à Léopold Contault, maire de Toul de 1776 à 1790.

À peine quinze jours après son élection, Dominique Jacob est confronté à une affaire qui aura une conclusion dramatique. Trois habitants de Toul, Jean-François Marc, 18 ans, chantre à la collégiale Saint-Gengoult avant la Révolution, Charles-François Malvoisin, lieutenant-colonel commandant le 13^e régi-



**Charles François
Baron de
Malvoisin.**

ment de dragons, et Nicolas-François-Xavier Gauthier, ancien garde du roi, furent dénoncés à la municipalité comme préparant le jeune Marc à émigrer. Le conseil général de la commune entendit les trois hommes puis adressa le compte-rendu de l'audition au député Joseph Carez qui le communiqua à l'Assemblée Nationale. Si Marc reconnaissait avoir eu l'intention d'émigrer et avoir reçu des promesses et des encouragements, Malvoisin et Gauthier nièrent les affirmations de Marc et déclarèrent au contraire avoir tenté de l'en dissuader.

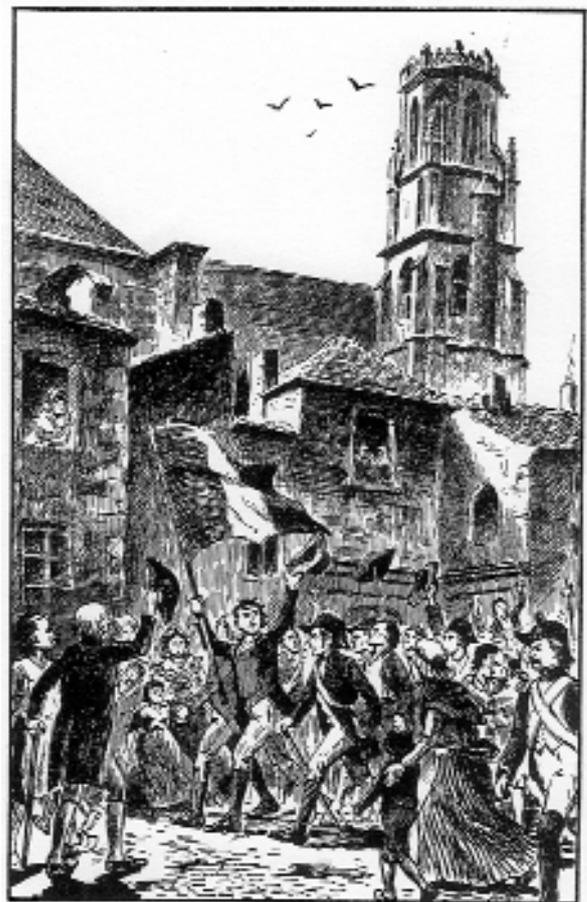
L'Assemblée Nationale ordonna l'arrestation des trois hommes. Le décret arriva le lendemain à Toul. Jacob s'étonna de la rapidité avec laquelle le décret lui était parvenu. Il en fit part à Carez dans une lettre « *Je n'ai jamais vu, Monsieur et cher représentant, un décret arriver aussi promptement que celui rendu le 4 du courant contre les sieurs Malvoisin, Gauthier et Marc. Une ordonnance me l'a remis à minuit le 5...* ». La nuit même, Marc était incarcéré à la prison de Toul. Malvoisin le rejoignit le lendemain. Quant à Gauthier, il avait eu la bonne idée de passer la frontière. Les deux prisonniers furent conduits à Orléans où ils furent emprisonnés. Neuf mois plus tard, en septembre 1792, l'Assemblée Nationale décida leur transfert, ainsi que celui de cinquante autres détenus, à Paris. Arrivés à Versailles et malgré l'intervention du maire de la ville, quarante prisonniers furent massacrés par la foule à coups de sabre, de pique et de hache. Marc et Malvoisin furent au nombre des victimes.

Le 13 novembre 1790, un décret de l'Assemblée Nationale supprime les ordres religieux. La ville de Toul comptait alors plusieurs établissements religieux. De tous les couvents et abbayes qui y étaient établis, seul celui des Cordeliers tenta de résister. Mais devant les menaces du maire de faire intervenir la force, les treize religieux quittèrent leur couvent le 7 mai 1792. Aujourd'hui, de ce couvent édifié au XIII^e siècle, ne subsistent que la porte et une partie de la chapelle.

Jacob, comme son prédécesseur, dut faire face à une situation financière difficile. Les députés avaient supprimé les octrois et les droits de mouture. La perception du seizième sur la vente des biens nationaux ne comblait pas le manque à gagner et la disette menaçait. Le maire de Toul prit la décision de créer une banque

qui émettrait des billets de confiance de 5, 10 et 20 sols garantis sur les biens hypothéqués de notables toulousains dont le maire et deux futurs maires de Toul, Jean Bouard et Nicolas Poincoul.

Le 27 avril 1792, lecture fut faite à Toul aux troupes de la garnison, réunies place de la Fédération, du décret de l'Assemblée Nationale portant la déclaration de la guerre. Dans un premier temps, le pays subit plusieurs revers. Le 11 juin, Jean-Baptiste Gouvion, natif de Toul et compagnon de Lafayette, fut tué devant Maubeuge. La municipalité lui rendit un hommage lors d'une imposante cérémonie. Le 27 juillet, la salle du Manège, aujourd'hui la patinoire, fut transformée en bureau de recrutement. En deux jours, 77 Toulousains s'enrôlèrent comme volontaires.



LE DEPART DES VOLONTAIRES

Jacob et ses collègues n'étaient pas dénués d'humour. Le 26 juillet 1792, l'abbé Busselot, ci-devant chanoine de la cathédrale de Toul, annonce,

dans un courrier adressé aux membres du conseil général de la commune, que le prince de Brunswick arrivera à la tête de ses troupes à Toul, les 7 et 8 août. Il enjoint la municipalité de les accueillir et de pourvoir à leur hébergement. Les autorités toulaises répondirent à l'abbé qu'elles étaient sensibles aux instructions qui leur étaient données et qu'elles feraient tout leur possible pour être agréables au prince. Pour preuve de leur bonne foi, les municipaux joignaient un billet de logement pour l'abbé Busselot chez Jean Renaud, 97 rue Pont Caillant à Toul. Jean Renaud n'était autre que le geôlier de la prison militaire que l'on pourrait aujourd'hui situer rue Corne-de-Cerf.

À la même époque, la municipalité décida la translation vers la cathédrale des reliques de saint Mansuy qui se trouvaient dans l'abbaye du même nom. La translation eut lieu le 6 août, lors d'une cérémonie au cours de laquelle le maire de Toul,

Dominique Jacob, les officiers municipaux, le commandant de la garde nationale, n'hésitèrent pas à porter sur leurs épaules le brancard où avait été déposée la châsse contenant les reliques du premier évêque de Toul. Moins d'un mois plus tard, Jacob fut choisi par les électeurs de la Meurthe comme député suppléant et, le 5 décembre, il est élu président du tribunal du district, ce qui le contraignit à donner sa démission de maire.

Le 6 juillet 1793, le député Mollevault ayant été mis en accusation, Jacob est appelé à le remplacer. Il siégera à la Convention jusqu'à sa dissolution en 1795. Pendant son mandat, il interviendra à l'Assemblée pour dénoncer l'état de délabrement des fortifications de Toul. Pendant le Directoire, il fut nommé juge du tribunal de cassation puis receveur des domaines sous le Consulat. Jacob qui était revenu à Toul, y décéda le 29 mars 1809.

BOUARD Jean

Maire de Toul du 16 décembre 1792 au 23 février 1794

Jean Bouard est né à Nancy, le 22 décembre 1760. Avocat puis notaire, il va traverser la Révolution, l'Empire, la première Restauration, les Cent Jours et le retour définitif de Louis XVIII en assurant sans discontinuité des responsabilités au sein de la municipalité d'abord comme maire, ensuite comme conseiller municipal. Un autre Toulais beaucoup plus célèbre a, lui aussi, servi tous les régimes et les a même trahis : le baron Louis.

En février 1789, Jean Bouard est élu, par les assemblées primaires, électeur au second degré : il sera chargé de désigner les représentants aux Etats Généraux. Un an plus tard, le 6 janvier 1790, il est élu officier municipal et, le 22 octobre, il est du premier cercle de la Société Toulaise des Amis de la Constitution. Disposant d'une importante fortune, il n'hésite pas à acquérir des biens nationaux.

Le 21 septembre, la Convention Nationale qui a succédé à l'Assemblée Législative, abolit la royauté et proclame la République. Des élections municipales ont lieu à Toul du 9 au 11 décembre 1792. Le 9 décembre, au premier tour de l'élection du maire, Joseph Carez qui n'avait pas posé sa candidature obtint 50 voix

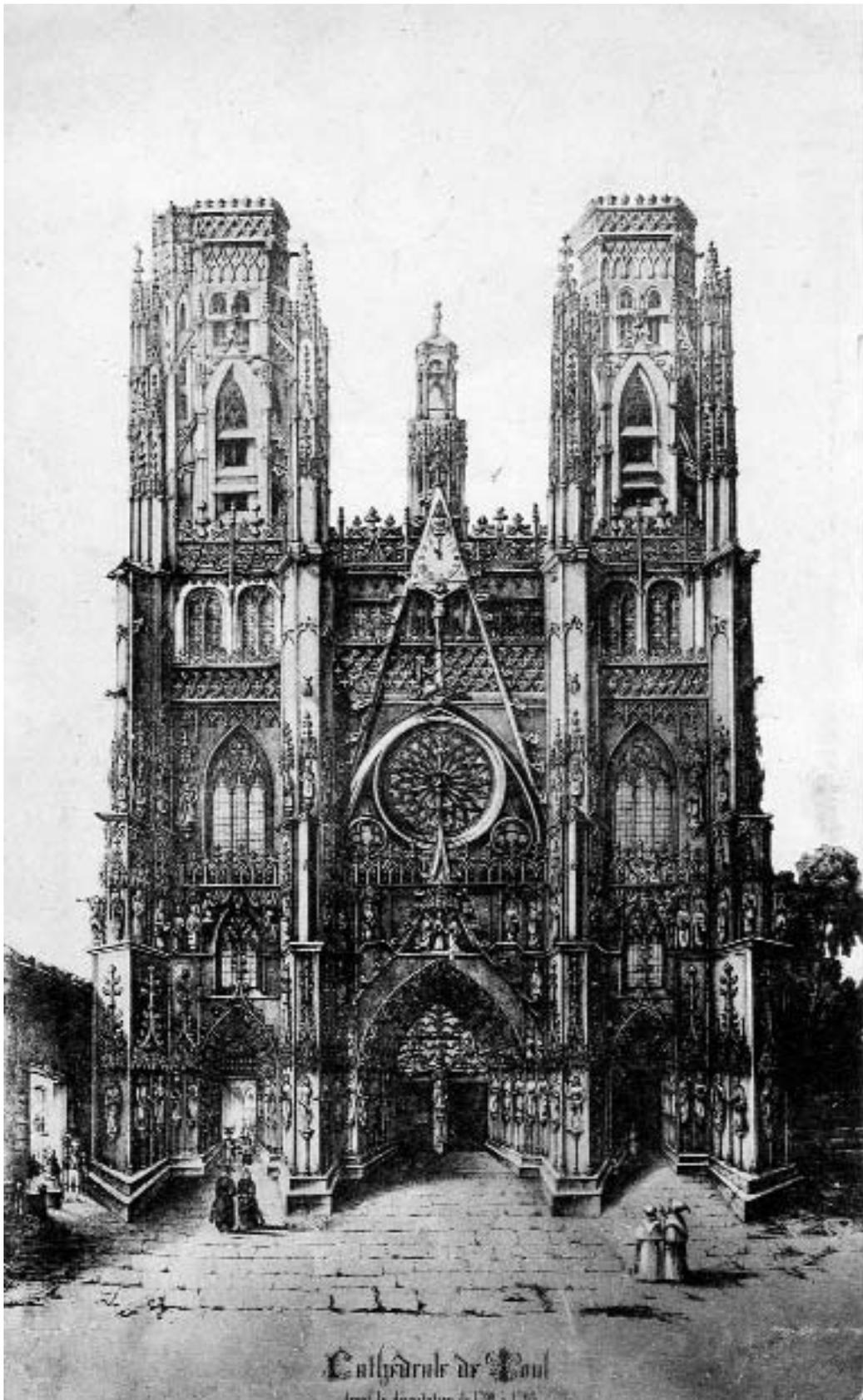
contre 121 à Jean Bouard. Au second tour, Jean Bouard est élu maire de Toul par 126 sur 214 votants.

Le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), le club des Amis de l'Egalité et de la Liberté, dont Bouard est membre, nomme 18 citoyens dont le fils du maire pour retirer tous « *les ornements scandaleux d'or et d'argent des édifices religieux* ». Cette décision,



Page du missel de Henry de Ville, XV^e siècle.

Ce manuscrit a été sauvé de la destruction des archives de la cathédrale.



Façade de la cathédrale de Toul avant la Révolution.

lourde de conséquences, fait suite aux ordres des représentants envoyés dans les départements par la Convention. C'est ainsi que l'on envoya à la fonte, les calices, les vases, les boîtes à onction, les ostensoirs. Les vêtements sacerdotaux furent brûlés pour récupérer les fils d'or et d'argent.

Quatre jours plus tard, les archives, les livres d'Église, les crucifix, les confessionnaux, enfin tout ce qui pouvait être brûlé provenant des églises, fut réduit en cendres place de la Fédération. Ce crime contre le patrimoine est l'œuvre d'un Toulinois, François Pitoy, qui agissait selon les arrêtés du représentant Faure. Pitoy, dépêché à Toul par Faure, avait pour mission, selon la phraséologie de l'époque de « *régénérer les autorités et vivifier l'esprit public* ». C'est ainsi qu'il fit arrêter un habitant de Toul qui, invoquant la loi sur la liberté des cultes, s'était opposé à la fermeture des églises. La décision de fermeture des lieux de culte avait été prise par le conseil général de la commune.

Le 5 nivôse an II (25 décembre 1793), un autre arrêté stipulait « *que les signes extérieurs de superstitions, croix, figures, épitaphes et armoiries seront abattus le plus promptement ; que la vente en sera annoncée à cris publics pour être adjugée le même jour aux plus offrants* ». Malgré cet arrêté, la municipalité ne mit guère d'empressement à le faire appliquer. Il fallut un rappel à l'ordre du conventionnel Faure pour que le conseil général de la commune passe plusieurs marchés avec des tailleurs de pierres, couvreurs, charpentiers pour faire disparaître « *les signes extérieurs de superstitions* ». En quelques jours, toutes les statues de la cathédrale furent déposées et pour la plupart brisées.

Depuis la chute des Girondins, le 2 juin 1793, la Terreur règne sur le pays. Le comte Migot de Menil-la-Tour, le curé de Tremblecourt et le lieutenant de gendarmerie Saurel de Toul seront condamnés à mort et guillotines.

Jean Bouard est décédé à Toul le 26 juin 1814.

GENNEVAUX Philippe, un maire destitué.

Maire de Toul du 23 février 1794 (5 ventôse an 2) au 8 mai 1795 (18 floréal an 3).

Philippe Gennevaux est né à Toul le 22 janvier 1750. Négociant, il est élu, la première fois, membre du conseil général de la commune le 14 novembre 1790 ; il le restera jusqu'en 1815 après une interruption en 1792, 1795 et 1800.

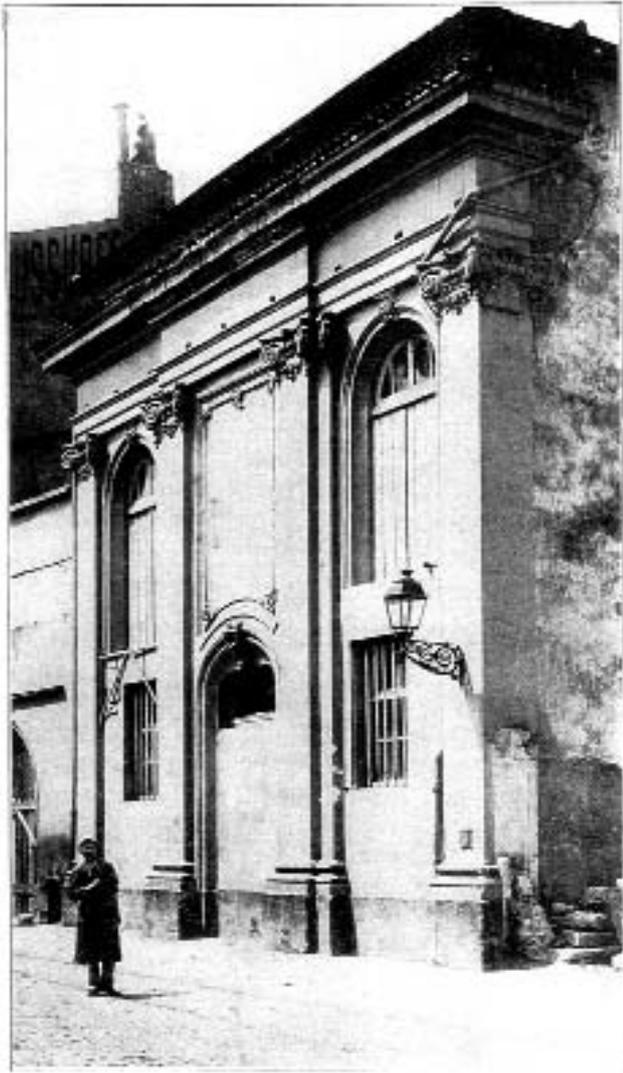
Le 2 juin 1793, il est élu membre du Comité de Surveillance de la section Saint-Gengoult. Le 3 ventôse an II (21 février 1794), un arrêté du représentant du peuple, Jean-Etienne Bar, député de la Moselle à la Convention, nomme Philippe Gennevaux maire de Toul et procède au remplacement des officiers municipaux et des notables. Deux jours plus tard, il installe lui-même les nouveaux édiles de Toul.

Le 5 vendémiaire an III (26 sept. 1794), il est reconduit dans ses fonctions de maire par le représentant du peuple Michaud.

Comme ses prédécesseurs, Philippe Gennevaux dut faire face aux difficultés du ravitaillement de ses concitoyens. Il prit des mesures pour régler le prix du blé et le travail des boulangers. Le 19 germinal

an II (8 avril 1794), le maire interdit la fabrication de pâtisserie. À la même époque, la municipalité fut accusée dans le journal du département pour avoir réquisitionné dans les campagnes, des œufs, du beurre et du miel, ce qui constituait un accaparement de denrées et un abus de pouvoir. Le maire protesta de son innocence et obtint que soit insérée, dans le même journal, une rétractation solennelle. Le 23 nivôse an III (13 janvier 1795), Gennevaux et la municipalité s'adressent aux citoyens des campagnes pour obtenir des subsistances : « *Nos besoins sont extrêmes, vous possédez des ressources pour les satisfaire. Les refuserez-vous à vos concitoyens ? Le doux nom de frère serait-il un vain mot et vos serments illusoires ? Non, vous vous êtes constamment montrés républicains ; c'est nous assurer que vous avez les vertus et que vous remplirez les devoirs de la fraternité.* »

Durant le mandat de Philippe Gennevaux, un Toulinois, Joseph-Antoine Thouvenin, lieutenant de gendarmerie à Toul, fut guillotiné à Nancy le 14 mai 1794. Il était accusé d'avoir applaudi à l'émigration d'un gendarme et incité deux de ses collègues à en faire



Portail de l'ancien couvent du Saint Sacrement, rue Michâtel.

autant. Comme ses amis du Comité de surveillance, Genevieux avait signé l'ordre d'arrestation de Joseph Thouvenin. Ce dernier, avant d'être transféré à Nancy, avait été incarcéré à Toul le 7 juillet 1793 dans l'ancienne maison du Saint-Sacrement rue Michâtel (anciennement la gendarmerie) transformée en prison depuis le 12 avril 1793, d'après les recommandations du Comité de surveillance. Un an après l'ouverture de cette prison, l'autorité municipale élabore un règlement de la maison d'arrêt. Un des articles prévoit que les repas seront à la charge des familles de détenus et qu'ils seront partagés entre tous les prisonniers. Cette

décision était bien dans l'esprit des grands principes de la Révolution. Malheureusement elle ne put être appliquée. Aussi le maire prit un nouvel arrêt où chacun recevrait la nourriture qu'on lui apportait.

La Convention ayant pris un décret sur l'existence de l'Être Suprême, le maire de Toul décida que la fête du culte déiste et patriotique se déroulerait le 20 prairial an II (8 juin 1794) et adressa une proclamation aux habitants pour les inviter à participer à cette grande manifestation. Le temple de la Raison (cathédrale) avait été retenu pour le déroulement de la fête de l'Être Suprême et la municipalité apporta un soin particulier à sa décoration. Le grand autel avait été reconverti en autel de la Patrie et une estrade s'élevait au milieu de la nef. Le jour venu, le peuple, les édiles, la garde nationale, défilèrent dans les rues de Toul avant de gagner le temple de la Raison. Une soixantaine de jeunes filles et garçons prirent place de chaque côté de l'autel, les autorités s'installèrent sur l'estrade qui leur était réservée. Le maire, Philippe Genevieux, prononça alors un vibrant discours où il reprit les thèmes de sa proclamation des jours précédents « *...la Nation française éclairée, dirigée par le génie, la constance, l'intrépidité de ses représentants, a renversé le trône, la race des tyrans...l'Être Suprême a donné à tous le sens droit, qui est l'instinct de l'homme, la conscience, ce juge incorruptible des actions, comme les gardiens et les fidèles moniteurs de l'observation de ces éternelles vertus.* » Dans un peu plus d'un mois, le même Genevieux accueillera la chute de Robespierre avec enthousiasme. Mais, pour l'heure, la vieille cathédrale retentit des hymnes patriotiques et des louanges au nouveau dieu. Chaque chant était entrecoupé de morceaux de musique joués par la garde nationale et c'est aux cris de "*Vive la République ! Vive la Nation ! Morts aux tyrans !*" que la cérémonie se termina.

D'autres fêtes auront lieu, la fête de la Jeunesse, la fête de la Vieillesse, la fête des Epoux, la fête de l'Agriculture, la fête de la Victoire ou de la Reconnaissance, manifestations ponctuées de longs discours, qui avaient pour but d'entretenir la fibre révolutionnaire.

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor (27 juillet 1794), on assista à des règlements de comptes à Toul. Les modérés et les parents d'émigrés dénoncèrent le maire et les membres de la municipalité. Leurs fautes ? Avoir exercé leurs fonctions sous le

régime de la Terreur. Plusieurs conseillers prirent peur et s'abstinrent de paraître à la mairie. Le maire, Philippe Gennevaux, outré, adressa à ses collègues une lettre où il dénonce leur attitude et les menace d'en appeler au représentant de la Convention. Gennevaux obtint un remaniement du Conseil général de la commune. Mais les accusations distillées par une aristocratie revancharde finirent par porter leurs fruits. Le représentant du peuple, Mazade, un des artisans de la chute de Robespierre, procéda à la destitution du maire et de 18 membres sur 23 du Conseil général de la commune. Gennevaux et ses collègues protestèrent dans

une lettre en affirmant « *que la révolution du 9 thermidor a été accueillie par nous avec enthousiasme ; elle a donné de nouveaux motifs à notre amour, à notre fidélité pour la Convention Nationale...* » Lors de l'installation des nouveaux membres du conseil général de la commune, Mazade, le représentant du peuple, rendit hommage au maire et aux conseillers qu'il avait pourtant limogés. Mais la carrière politique de Philippe Gennevaux n'est pas terminée. Il assurera de nouveau des responsabilités comme conseiller municipal. Philippe Gennevaux est mort à Toul le 8 septembre 1817.

LACROIX Pierre Hubert, un maire modéré.

Maire de Toul du 18 floréal an 3 (7 mai 1795) au 12 brumaire an 4 (3 novembre 1795)

Homme de loi, membre du Conseil général de la commune en 1794, Pierre-Hubert Lacroix, après la destitution de Philippe Gennevaux, est nommé maire de Toul, par le représentant du peuple, Mazade, le 18 floréal an III (7 mai 1795). Lors de l'installation de la nouvelle municipalité, Mazade, revenant sur la destitution du maire et des conseillers de l'équipe précédente, précisa dans son discours « *Ce n'est pas par défaut de patriotisme ni de probité que je les ai remplacés ; ils avaient rempli leurs fonctions avec zèle et en bons citoyens, mais le pouvoir est temporaire...* »

9 prairial an III (28 mai 1795), le maire et la nouvelle municipalité adressent une lettre à la Convention à la suite des mouvements insurrectionnels qui se sont déroulés dans la capitale « *Dans ces jours du crime où une coalition monstrueuse du royalisme avec les partisans de l'exécrable Decemvirat conjurait la ruine de la République et provoquait l'assassinat des mandataires du peuple..., il est temps enfin que cette lutte impie de la tyrannie contre la liberté, du crime contre la vertu, ait son terme... Pères de la patrie, assurez sa gloire par l'extinction des monstres qui la déshonorent... ne quittez pas les rênes du gouvernement sans avoir affermi le régime de la justice, le bonheur public et la liberté sur les bases d'une constitution sage...* ». Le député Jean-François Boursault, à la demande de Dominique Jacob, lut en entier cette lettre à la barre de la Convention. Jean-François Boursault avait été comédien ; c'est probablement la raison pour laquelle Jacob l'avait sollicité pour lire à sa

place la lettre du Conseil général de la commune de Toul.

Le 18 prairial an IV (6 juin 1795), le maire, se référant au décret du 11 prairial, autorise la réouverture de la cathédrale pour l'exercice du culte catholique. Le lendemain, c'est l'église Saint-Gengoult qui est autorisée à accueillir les fidèles pour la célébration de la messe, avec une restriction toutefois, l'église continuera à être utilisée pour la tenue des fêtes décadaires durant lesquelles un officier municipal donnait la lecture des lois.

L'ancien maire, Philippe Gennevaux, qui avait été destitué, rejoint le Conseil général de la commune en vertu de l'arrêté du comité de législation de la convention du 28 prairial an III (16 juin 1795).

Homme modéré, Hubert Lacroix ne dut pas avoir de cas de conscience à prendre la décision de rouvrir les églises. D'ailleurs, l'arrêté du 8 brumaire an IV (30 octobre 1795) ordonnant l'arrestation des prêtres insermentés résidant à Toul ne comporte pas sa signature alors qu'il est normalement en poste jusqu'au 10 brumaire an IV. Il est vrai qu'à la date du 5 brumaire, un extrait du registre de la municipalité de Blénod-les-Toul qui a été transcrit dans le registre des délibérations du Conseil général de la commune de Toul donne peut-être une explication :

« *Le 22 vendémiaire an 4 de la République (14 octobre 1795) est comparu au secrétariat de la muni-*

cipalité de Blénod, le citoyen Pierre-Hubert Louviot Lacroix, actuellement maire de la commune de Toul lequel a déclaré que ses fonctions de maire devant cesser le 10 brumaire prochain, jour auquel on doit faire une nouvelle élection. Il transfère dès aujourd'hui son domicile dans la commune de Blénod où il est retenu de fait par les suites d'une maladie grave qui le rend incapable de toutes fonctions et qui lui ont causé beaucoup de peine pour se présenter au présent greffe, pourquoi il doit être regardé dès aujourd'hui comme citoyen de cette commune et jouissant de tous les droits y annexés ». Le maire de Toul était-il vraiment souffrant ? Prétextait-il une maladie pour ne pas avoir à signer l'arrestation des prêtres ? Les 7, 11 et 15 vendémiaire, il n'assiste pas à la réunion du Conseil général de la commune. En revanche, le 16, il préside la séance du conseil où il est question des mesures à prendre pour la distribution de blé à la population. Enfin, si l'on compare sa dernière signature dans le registre du conseil à celles des mois précédents, on constate qu'elle est moins assurée, voire un peu tremblante, ce qui traduirait un état de faiblesse chez le maire de Toul. C'est Charles-Pierre Maillot qui succédera à Pierre-Hubert Lacroix.

Le fils de l'ancien maire de Toul, Hubert-Dieudonné Lacroix a, lui aussi, été conseiller municipal, plus exactement administrateur de la commune. Comme son père, il affichait une certaine modération, ce qui lui valut d'être exclu de l'administration de la commune à la suite de réquisitions rédigées par Mourer Victor, commissaire du directoire de l'administration centrale du département. Mourer accusait Dieudonné Lacroix « de ne devoir sa promotion qu'à l'influence des ex-nobles et parents d'émigrés qui dominaient dans son assemblée primaire. À bien justi-

fier le choix et les espérances de ses patrons ». On lui reprochait d'avoir aussi « paralysé l'action, la surveillance et la coopération de l'agent du gouvernement. De s'être montré le partisan outré et le zélé défenseur du nommé Roger de Toul, déserteur et chouan condamné à la déportation ». En réalité Roger Michel, dit l'Oyseau, né à Toul en 1770 fut condamné à mort et guillotiné pour sa participation dans plusieurs affaires, dont celle de la machine infernale qui avait pour but de tuer le Premier consul et la conspiration de Moreau et Pichegru. Quant à Hubert-Dieudonné Lacroix, il surmontera cette crise puisque, quelques mois plus tard, il sera désigné comme scrutateur à des élections primaires à Toul.



Roger dit l'Oiseau.